

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-038

L'an deux mille vingt trois

Le premier juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération :** Avenant à la convention tripartite d'objectifs et de moyens Association Gestion Cantine / commune de Glières-Val-de-Borne / CCFG pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Mme Sheila MICHEL expose,

Pour donner suite à la modification des systèmes de versement des aides octroyées aux centres de loisirs de la communauté de communes, par la CCFG, il convient de modifier les articles 7 et 8 de la convention tripartite CCFG / Commune de Glières-Val-de-Borne / Association Gestion Cantine des années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la présente convention annexée ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document s'y afférant.

**Délibération votée à l'unanimité.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023

Rendue exécutoire le : 06 juin 2023

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

S'LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-038**

---

1/1